

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX
DE LA REGION RHONE-VENTOUX
CS 10022
84201 CARPENTRAS CEDEX**

COMITE SYNDICAL

DU 25 MARS 2021

A PERNES LES FONTAINES

--oOo--

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq mars, les membres du comité syndical se sont réunis à PERNES LES FONTAINES sur convocation qui leur a été adressée dans les formes légales.

1) ACCUEIL

Monsieur le Président accueille les membres de l'Assemblée et donne la parole à Monsieur le Maire de Pernes les Fontaines qui souhaite la bienvenue à tous et ajoute qu'il est heureux d'accueillir les membres du comité syndical dans la salle des Augustins. Il souhaite une bonne réunion de travail car il ne pourra pas rester plus longtemps, étant retenu par d'autres obligations. Il précise que toute l'équipe du centre culturel a été touchée par le Covid et que la préparation de la salle a malgré tout pu être organisée.

Monsieur le Président le remercie pour cette bonne collaboration et son soutien et indique que malgré ces problèmes, la mise en place de la salle est parfaite pour travailler dans de bonnes conditions.

2) PRESENTATION DES ENJEUX LIES AUX RESSOURCES

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Marjolaine Puddu pour une présentation des enjeux liés aux ressources, principalement la nappe alluviale du Rhône, les sables blancs ainsi que le miocène. De fructueux échanges s'en suivent.

3) Monsieur le Président informe l'Assemblée que pour présenter l'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET METHANISATION, une réunion d'information est prévue le 7 avril prochain salle du Château d'eau à Monteux.

4) INFORMATION COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LES EVOLUTIONS APORTEES AUX BUDGETS EAU POTABLE ET ANC

Monsieur le Président indique que le dossier du prochain comité syndical du 25 mars 2021 adressé le 19 mars 2021, comprenait notamment les documents budgétaires des services eau potable, assainissement collectif et non collectif.

Une démarche avait été engagée fin 2020 auprès des services de la Préfecture afin de répondre à la situation particulière qu'a connu le service assainissement non collectif en 2020, pendant la période du 1er confinement de mars à mai. En effet, durant cette période, aucun contrôle terrain n'a pu être réalisé, avec une reprise progressive de l'activité en mai/juin. Ce service étant financé à 98% par les redevances perçues auprès des usagers, cette période a été impactante financièrement. Même si le reste de l'année a pu connaître une activité importante, cela n'a cependant pas permis de compenser la période de confinement. De plus, la régie du syndicat n'a pas pu bénéficier du dispositif du chômage partiel compte tenu qu'elle ne dispose pas de la personnalité morale.

Suite à la finalisation des échanges avec le Préfecture le 23 mars sur ce sujet et au regard de ces derniers éléments, il est donc proposé d'en tenir compte avant le vote à venir, permettant de prévoir une subvention exceptionnelle pour le budget 2021 du service de l'eau vers le budget 2021 du service assainissement non collectif à hauteur de 38 000 €. Cette somme permet de tenir compte, au regard de l'activité de ces trois dernières années, sur la même période (mars/mai), de l'absence d'activité terrain, liée à la situation exceptionnelle que nous avons subie.

5) POUR RAPPEL :

Le compte rendu des délégations au Président, les comptes rendus de la commission des marchés assainissement collectif du 27 janvier, du bureau syndical du 11 mars et de la commission des finances du 18 mars ont été envoyés avec la convocation.

6) APPEL POUR QUORUM

Madame Julia Brechet procède à l'appel qui fait apparaître que le quorum étant atteint pour l'ensemble des services, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Membres présents à la séance : Mmes et MM. TERRISSE Michel et MOSSE Marc (Althen des Paluds) - BERARD Jean (Bédarrides) - POITEVIN Jérôme (Blauvac) - SALIGNON François (Malemort du Comtat)- MILESI Gimbert (Méthamis) - MICHEL Stéphane et GEEL Cyrille (Monteux) - ORTUNO Mireille (Mormoiron) - BERNAL Fulgencio (Pernes les Fontaines) - TORELLI Jean-Marie et BOURGEOIS Gérard (Villes sur Auzon) - FRIZET Frédéric, JEROME Robert, BOULETIN Jérôme, ROSSETTI Patrick, METZGER Olivier, SENAC Jean-François, GIRARD Guy, JEAN Christel, COURSET Anne-Marie, COSTE Christian, ANDRIEUX Henri, ALLEGRE Alexandre, BERNHARDT Joseph, PLANTADIS Michèle, AIELLO André, CALY Pierre (COVE) - GIACOMINI Anthony, LAMOUREUX Roland et HERVE Charly (Grand Avignon) - JACQUIN Jean-Pierre, TENZA Salvador, RATAJEZAK Gérard et MARQUOT Xavier (CCPRO) - TERRISSE Michel, MOSSE Marc, BERARD Jean, MICHEL Stéphane, GEEL Cyrille et BERNAL Fulgencio (CCSC).

7) DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Monsieur Fulgencio BERNAL et Madame Anne-Marie COURSET sont désignés secrétaires de séance.

8) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2021

ORDRE GENERAL

1. ASSURANCE STATUTAIRE - MANDAT AU CDG POUR LANCEMENT CONSULTATION

Madame Michèle PLANTADIS indique que le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui 118 collectivités et établissements publics dont le Syndicat Rhône Ventoux, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

■ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées.

Les taux de cotisation obtenus seront présentés au Syndicat avant adhésion définitive au contrat groupe. A l'issue de la consultation, le Syndicat gardera la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, Monsieur le Président propose au Comité syndical de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

2. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur André AIELLO indique que la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin est en représentation-substitution de la commune de Saint Didier pour les services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif. Le

membre suppléant ayant été changé, il est donc nécessaire de modifier la commission des finances de la manière suivante :

- Membres titulaires : Michèle PLANTADIS, Alexandre ALLEGRE, Michel TERRISSE, Benoît PELATAN,
- Membres suppléants : Jean-Paul BALDACCHINO, Ivan ROBERT, Marc MOSSE, Robert JEROME.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

3. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Monsieur André AIELLO expose que l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon est en représentation-substitution de la commune de Saint Saturnin les Avignon pour le service de l'eau potable. Le membre suppléant ayant été changé, il est donc nécessaire de modifier la commission de suivi de délégation de service public eau potable de la manière suivante :

- Membres titulaires : Max RASPAIL, Louis BONNET, Alain CONSTANT, José LINHARES, Alex CACELLI,
- Membres suppléants : Jérôme POITEVIN, Joséphine AUDRIN, Patrick ROSSETTI, Tiffanie LINHARES, Florian BOUISSET.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

4. MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur André AIELLO rappelle que la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin est en représentation-substitution de la commune de Suzette pour les services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif. Le membre suppléant ayant été changé, il est donc nécessaire de modifier le conseil d'exploitation de la régie ANC de la manière suivante :

- Membres titulaires : Thierry ROUX, Gérard RATAJEZAK, Patrice FLAGEAT, Jean-Pierre JACQUIN, Patrick CHAVADA, Elisabeth LAMURE, Jean-Pierre FENOUIL,
- Membres suppléants : Serge SOLER, Denis BRUNET, Maurice FABRE, Christophe REYNIER-DUVAL, Mireille ORTUNO, Walter GALLET, Nicolas PAGET.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

EAU POTABLE

5. DOCUMENTS BUDGETAIRES (HORS GIGONDAS)

5a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président précise que le compte de gestion du receveur fait apparaître des résultats conformes au compte administratif et qu'il est disponible pour consultation.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

5b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Michèle PLANTADIS indique que ce document a été joint à la convocation.

Hors la présence de Monsieur le Président, elle présente le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2020 :

Eau 2020	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	3 442 670,98	8 037 512,22	20 989 490,26	25 233 457,92	24 432 161,24	33 270 970,14
Résultat de l'exercice	4 594 841,24		4 243 967,66		8 838 808,90	
Résultats reportés			2 864 140,56		2 864 140,56	
Total	3 442 670,98	8 037 512,22	23 853 630,82	25 233 457,92	27 296 301,80	33 270 970,14
Résultat de clôture		4 594 841,24		1 379 827,10		5 974 668,34

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

5c AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Michèle PLANTADIS commente les réalisations 2020 :

Eau 2020	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		4 594 841,24		1 379 827,10		5 974 668,34

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 4.594.841,24 €,
 Considérant l'excédent de la section d'investissement de 1.379.827,10€,
 L'excédent global de 2020 est donc de 5.974.668,34 €.

Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 15.591.163,67€ en dépenses et de 10.227.657,53 € en recettes, la section d'investissement a un besoin de financement direct de 5.363.506,14 €.

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2021 comme suit :

- 4.594.841,24 € au compte 1068 « réserves facultatives »
- 1.379.827,10€ au compte 001 « excédent d'investissement »

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

Elle est approuvée à l'unanimité.

5d BUDGET PRIMITIF 2021

Madame Michèle PLANTADIS indique que ce document a été joint à chacun.
 Le budget s'équilibre en section d'exploitation pour un montant de 7.439.547,39 € et en section d'investissement pour un montant de 35.522.847,67 € soit un budget total de 42.962.395,06 €. Ce budget reprend les restes à réaliser.

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

6. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2021

Madame Michèle PLANTADIS rappelle que les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT définissent les modalités de mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement.

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle s'inscrit dans la logique de la gestion pluriannuelle et vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

La programmation est jointe en annexe.

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

7. DOCUMENTS BUDGETAIRES GIGONDAS

7a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président indique que le compte de gestion du receveur fait apparaître des résultats conformes au compte administratif et qu'il est disponible pour consultation.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

7b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Michèle PLANTADIS rappelle que le document a été joint à la convocation.

Hors la présence de Monsieur le Président, elle présente le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2020 :

Eau Gigondas 2020	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	91 170,43	332 788,39	412 901,61	426 631,23	504 072,04	759 419,62
Résultat de l'exercice	241 617,96		13 729,62		255 347,58	
Résultats reportés						
Total	91 170,43	332 788,39	412 901,61	426 631,23	504 072,04	759 419,62
Résultat de clôture		241 617,96		13 729,62		255 347,58

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

7c AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Michèle PLANTADIS indique les réalisations 2020 :

Eau Gigondas 2020	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		241 617,96		13 729,62		255 347,58

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 241.617,96 €,
Considérant l'excédent de la section d'investissement de 13.729,62€,
L'excédent global de 2020 est donc de 255.347,58 €

Il convient de transférer au budget de l'eau potable les excédents de fonctionnement et d'investissement le budget de Gigondas étant dissout.

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

8. CHATEAUNEUF DU PAPE - AVENUE DU BARON LE ROY ET RUE ALPHONSE DAUDET - REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Jean-François SENAC explique qu'après analyse du réseau public d'eau potable sur l'avenue du Baron le Roy et rue Alphonse Daudet, il est nécessaire de renouveler les canalisations d'eau potable vétustes et cassantes.

Les travaux consisteront en la fourniture et la pose de 430 ml de canalisation Ø 100 mm à Ø 150 mm et en la reprise de 25 branchements.

Le montant des travaux est estimé à 210.000 € HT. Le montant à financer est estimé à 252.000 € HT.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

9. MALAUCENE - CHEMIN DES MARGAUDS, SECTEUR PALIVETTES/STADE/TENNIS/AIRE DE CAMPING, COURS DES ISNARDS ET RUE DES AIRES - REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Jean-François SENAC expose qu'après analyse du réseau public d'eau potable chemin des Margauds, secteur Palivette/stade/tennis/aire de camping, cours des Isnards et rue des Aires, il est nécessaire de renouveler les canalisations d'eau potable vétustes et cassantes.

Les travaux consisteront en la fourniture et la pose de 1550 ml de canalisation Ø 60 mm à Ø 100 mm et en la reprise de 85 branchements.

Le montant des travaux est estimé à 546.000 € HT. Le montant à financer est estimé à 655.200 € HT.

Un maitre d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

10. MAZAN - CHEMINS DE L'AUZON, DU BIGOURD OUEST ET DU BIGOURD EST - REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Jean-François SENAC expose qu'après analyse du réseau public d'eau potable chemin de l'Auzon, chemin du Bigourd Ouest et chemin du Bigourd Est, il a été décidé de renouveler les canalisations d'eau potable vétustes et cassantes.

Les travaux consisteront en la fourniture et la pose de 490 ml de canalisation Ø 60 mm à Ø 100 mm et en la reprise de 40 branchements.

Le montant des travaux est estimé à 185.000 € HT. Le montant à financer est estimé à 222.000 € HT.

Un maitre d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

11. MORMOIRON - LA VENUE DE MAZAN, SUD PLACE DU CLOS ET RUE PORTAIL DE LA NATION - REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Jean-François SENAC explique qu'après analyse du réseau public d'eau potable sur La Venue de Mazan, Sud place du Clos et rue du Portail de la Nation, il a été décidé de renouveler les canalisations d'eau potable vétustes et cassantes.

Les travaux consisteront en la fourniture et la pose de 530 ml de canalisation Ø 60 mm à Ø 100 mm et en la reprise de 55 branchements.

Le montant des travaux est estimé à 275.000 € HT. Le montant à financer est estimé à 330.000 € HT.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée. M Jean-Pierre Jacquin demande si le montant à financer comprend la maîtrise d'œuvre. Il est répondu que cela comprend la maîtrise d'œuvre et également les études.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

12. MONTEUX - AVENUE GLADENBACH, RUE DES HORTENSIA (Y COMPRIS TERRAINS DES SERVICES TECHNIQUES DES SORGUES DU COMTAT) ET PLACE DU MARCHÉ - REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Jean-François SENAC expose qu'après analyse du réseau public d'eau potable sur l'avenue Gladenbach, rue Hortensia (y compris services techniques CCSC) et place du Marché, il a été décidé de renouveler certaines canalisations d'eau potable étant donné la vétusté de celles-ci.

Les travaux consisteront en la fourniture et la pose de 640 ml de canalisations Ø 100 mm et en la reprise de 40 branchements.

Le montant des travaux est estimé à 260.000 € HT. Le montant à financer est estimé à 312.000 € HT.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

13. SORGUES - CHEMINS DE LA JOUVE, DES COMBES ET CENTRE VILLE JUSQU'A LA CASERNE DES POMPIERS - REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Jean-François SENAC expose que le service eau potable du syndicat est découpé en plusieurs services en fonction de leur étage de pression. Au départ de l'usine Helen Adam à Sorgues, trois conduites stratégiques desservent en eau une grande partie du territoire syndical (bas service, moyen service et haut service).

Sur ces canalisations, des tronçons connaissant diverses problématiques nécessitent des interventions sur la commune de Sorgues :

- Canalisation DN 600 mm, service Gardy : cette canalisation de 1976, qui a déjà cassé à plusieurs reprises, passe en grande partie au travers de terrains privés, pour rejoindre l'avenue d'Orange, pour un linéaire d'environ 2500 ml.

- Canalisation DN 450 mm, service Montagne : cette canalisation de 1950, emprunte les chemins de la Jouve et des Combes sur un linéaire d'environ 1700 ml pour alimenter le réservoir de la Montagne via le fonçage DN 500 mm sous l'Ouvèze qui a été réalisé en 2019.

- Canalisation DN 600, futur service « Chapelle » emprunte le même trajet que la canalisation précédente sur 1700 ml et se connecte aux canalisations du pont de l'Ouvèze et de l'avenue d'Orange, pour alimenter par la suite plusieurs communes jusqu'à Monteux. Ce réseau doit aussi alimenter le nouveau réservoir de Chapelle, mais compte tenu de la vétusté et du sous-dimensionnement des canalisations traversant le centre-ville de Sorgues, celui-ci ne supporte pas les survitesses et casse régulièrement.

Devant ce constat de vétusté, des problématiques de desserte et d'accessibilité de ces canalisations stratégiques sur ce secteur, il a été décidé de lancer une opération très importante de renouvellement et de sécurisation.

Le but de l'opération sera de :

- Remettre la conduite du service de Gardy accessible le long du chemin de la Jouve et de la RD 907, permettant également de réduire le linéaire de ce tronçon de plusieurs centaines de mètres.

- Sécuriser le service Montagne le long des chemins de la Jouve et des Combes via un DN 600 mm (diamètre à confirmer) et d'y connecter dessus les canalisations du pont de l'Ouvèze pour alimenter la partie Ouest de Monteux

- Créer un nouveau service Chapelle DN 400 mm entre l'usine Helen Adam et la RD n°6 au niveau de la caserne des Pompiers.

- En outre, cela permettra de sécuriser la distribution de la commune de Sorgues en augmentant son autonomie.

Selon les tracés définitifs retenus, les travaux consisteront donc en la fourniture d'environ 5500 ml de canalisation DN 100 à DN 600 mm et en la reprise d'une centaine de branchements.

Le montant des travaux est estimé à 9 500 000 € HT. Le montant à financer est estimé à 11 400 000 € HT.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure formalisée suivant les dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président ajoute que ces travaux sont très importants pour la sécurisation de la ressource.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

14. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président indique que le compte de gestion du receveur fait apparaître des résultats conformes au compte administratif et qu'il est disponible pour consultation.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Michèle PLANTADIS rappelle que ce document a été joint à la convocation.

Hors la présence de Monsieur le Président, elle présente le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2020 :

AC 2020	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	5 324 098,90	8 090 940,87	14 470 394,19	16 146 054,83	19 794 493,09	24 236 995,70
Résultat de l'exercice	2 766 841,97		1 675 660,64		4 442 502,61	
Résultats reportés				520 976,13		520 976,13
Total	5 324 098,90	8 090 940,87	14 470 394,19	16 667 030,96	19 794 493,09	24 757 971,83
Résultat de clôture		2 766 841,97		2 196 636,77		4 963 478,74

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

16. AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Michèle PLANTADIS commente les réalisations 2020 :

AC 2020	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture		2 766 841,97		2 196 636,77		4 963 478,74

Considérant l'excédent de la section d'exploitation de 2.766.841,97 €,

Considérant l'excédent de la section d'investissement de 2.196.636,77 €, L'excédent global de 2020 est donc de 4.963.478,74 €.

Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 16.831.611,76 € en dépenses et de 12.122.610,95 € en recettes, la section d'investissement a un besoin de financement direct de 4.709.000,81 €.

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2021 comme suit :

- 2.766.841,97 € au compte 1068 « réserves facultatives »
- 2.196.636,77 € au compte 001 « excédent d'investissement »

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

17. BUDGET PRIMITIF 2021

Madame Michèle PLANTADIS indique que ce document a été joint à la convocation. Le budget s'équilibre en section d'exploitation pour un montant de 7.052.030,00 € € et en section d'investissement pour un montant de 29.522.371,76 € soit un budget total de 36.574.401,76 €. Ce budget reprend les restes à réaliser.

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

18. AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT-EXERCICE 2021

Madame Michèle PLANTADIS indique que cette question est identique à celle évoquée à l'ordre du jour du service de l'eau potable.

La programmation est jointe en annexe.

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

19. ALTHEN DES PALUDS - CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION - PROMESSE DE VENTE AVEC M. JEAN-MICHEL CHABRAN - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE N° 242 SECTION A

Monsieur le Président explique que dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de la commune d'ALTHEN DES PALUDS, le syndicat doit faire l'acquisition de la parcelle cadastrée n°242 section A sur la commune d'ALTHEN DES PALUDS d'une superficie totale de 6 190 m² et appartenant à M. Jean-Michel CHABRAN.

Une promesse unilatérale de vente doit être passée pour la somme de 10 832,50 €.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

20. CHATEAUNEUF DU PAPE - AVENUE DU BARON LE ROY ET RUE ALPHONSE DAUDET - REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Stéphane MICHEL indique que suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement en 2018, il s'avère que le réseau public d'eaux usées situé avenue du Baron Le Roy et rue Alphonse Daudet présente un état de dégradation très élevé et est sujet à des pénétrations d'eaux claires parasites importantes mesurées à l'époque à 30 m³/jour par temps de pluie.

Afin de résoudre cette problématique, il est nécessaire de prévoir des travaux qui consisteront en la fourniture et la pose de 690 ml de canalisation Ø 200 mm et en la reprise de 55 branchements.

Le montant des travaux est estimé à 505.000 € HT. Le montant à financer est estimé à 606.000 € HT.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

21. MALAUCENE - CHEMIN DES MARGAUDS, SECTEUR PALIVETTES/STADE/TENNIS/AIRE DE CAMPING, COURS DES ISNARDS ET RUE DES AIRES - REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Stéphane MICHEL expose que suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement, il s'avère que le réseau public d'eaux usées situé chemin des Margauds, secteur Palivette/stade/tennis/aire de camping, cours des Isnards et rue des Aires présente des défauts structuraux importants et est sujet à des pénétrations d'eaux claires parasites importantes.

Afin de traiter ces dysfonctionnements, des travaux doivent être envisagés et consisteront en la fourniture et la pose de 1880 ml de canalisation Ø 200 mm à Ø 300 mm et en la reprise de 90 branchements.

Le montant des travaux est estimé à 1 085 000 € HT. Le montant à financer est estimé à 1 302 000 € HT.

Il est à noter que ces travaux comportent des difficultés techniques non négligeables, notamment avec de nombreux croisements avec le Groseau au niveau du cours Isnards.

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

22. MAZAN - CHEMINS DE L'AUZON, DU BIGOURD OUEST ET DU BIGOURD EST - REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Stéphane MICHEL explique que suite à des investigations télévisées du réseau et des visites nocturnes réalisées en 2018, il s'avère que le réseau public d'eaux usées situé chemin de l'Auzon, chemin du Bigourd Ouest et chemin du Bigourd Est présente un état de dégradation très élevé et est sujet à des pénétrations importantes d'eaux claires parasites.

Pour traiter cette problématique, des travaux doivent être réalisés et consisteront en la fourniture et la pose de 1090 ml de canalisation Ø 200 mm à Ø 300 mm et en la reprise de 40 branchements.

Le montant des travaux est estimé à 700 000 € HT. Le montant à financer est estimé à 840 500 € HT.

Il est à noter que ceux-ci comportent des difficultés techniques non négligeables, notamment avec des passages en terrains privés et une traversée du cours d'eau de l'Auzon

Un maître d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

23. MONTEUX - AVENUE GLADENBACH, RUE DES HORTENSIAS (Y COMPRIS TERRAINS DES SERVICES TECHNIQUES DES SORGUES DU COMTAT) ET PLACE DU MARCHE - REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Stéphane MICHEL indique que dans le cadre des études du schéma directeur d'assainissement de 2017 de la commune de Monteux, le réseau public d'eaux usées situé sous les emprises de l'avenue Gladenbach, rue Hortensia (y

compris services techniques CCSC) et place du Marché présente un état structurel dégradé avec de nombreuses perforations et casses engendrant des pénétrations importantes d'eaux claires parasites.

De fait, il a été préconisé dans le programme de travaux, la reprise complète de ces tronçons de réseau d'eaux usées avec une déviation de réseau au niveau des services techniques de la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat.

Les travaux consisteront en la fourniture et la pose d'environ 1 250 ml de canalisation Ø 200 à Ø 400 mm et en la reprise de 40 branchements.

Le montant des travaux est estimé à 745 000 € HT. Le montant à financer est estimé à 894 000 € HT.

Un maitre d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

24. MORMOIRON - LA VENUE DE MAZAN, SUD PLACE DU CLOS ET RUE PORTAIL DE LA NATION - REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES - LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur Stéphane MICHEL explique que suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de 2020, il s'avère que le réseau public d'eaux usées situé au niveau de La Venue de Mazan, Sud place du Clos et rue du Portail de la Nation présente un état de dégradation très élevé et est sujet à des pénétrations d'eaux claires parasites importantes.

Pour remédier à ces dysfonctionnements, il est nécessaire de réaliser des travaux consistant en la fourniture et la pose de 670 ml de canalisation Ø 200 mm et en la reprise de 40 branchements.

Le montant des travaux est estimé à 390 000 € HT. Le montant à financer est estimé à 468 000 € HT.

Un maitre d'œuvre sera recherché pour cette opération selon la procédure adaptée.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

25. DIAGNOSTIC AMONT SUITE A LA CAMPAGNE DE MESURES RSDE 2 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COVE

Monsieur le Président indique que la réglementation RSDE (Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau) mise en place dès 2012 a pour but de mieux connaître les flux de micropolluants restitués au milieu naturel par les stations d'épuration de plus de 10 000 EH.

Cette réglementation est en constante évolution pour tenir compte de l'avancée des connaissances sur les nouveaux polluants, de l'état écologique des milieux et de l'amélioration des méthodes analytiques. Elle est articulée en 2 phases :

- La recherche d'une liste déterminée de micropolluants dans les eaux usées entrée de station, dans l'eau traitée et les boues pour laquelle une campagne a été réalisée en 2018-2019 ;
- Un diagnostic en amont de la station, sur le réseau, afin d'identifier les sources d'émission des micropolluants identifiés.

Ce travail d'identification peut s'avérer extrêmement complexe notamment dans des territoires avec de multiples activités non domestiques, dont le détail de l'activité n'est pas toujours connu des services en charge de l'assainissement.

Sur le territoire du Syndicat, cela concerne les systèmes d'Aubignan-Beaumes, Châteauneuf-du-Pape, Monteux et Pernes les Fontaines pour un montant estimé à 72 000 € HT.

La Cove est également concernée pour la station de Carpentras, pour un montant estimé de 25 000 € HT.

Ainsi, afin d'optimiser les méthodologies de recherche et les coûts, il est utile de prévoir un groupement de commande pour ce diagnostic.

Conformément aux dispositions de la convention de groupement de commande, Monsieur Stéphane MICHEL est nommé titulaire, Monsieur Cyrille GEEL, suppléant pour le syndicat.

Cette question est approuvée à l'unanimité.

26.VENASQUE - SCHEMA DIRECTEUR - APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Stéphane MICHEL indique que dans le cadre la réalisation du schéma directeur d'assainissement sur la commune de VENASQUE, le syndicat a effectué une modification du zonage afin que ce dernier soit concordant avec le document d'urbanisme.

Le zonage d'assainissement a fait l'objet d'une enquête publique unique du 28 octobre au 26 novembre. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le zonage d'assainissement.

Au vu de ces éléments et conformément à l'article L.2224-10 du CGCT, le comité syndical doit désormais approuver le zonage d'assainissement.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

27. DOCUMENTS BUDGETAIRES (HORS MORMOIRON)

27a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président précise que le compte de gestion du receveur fait apparaître des résultats conformes au compte administratif et qu'il est disponible pour consultation.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

27b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Michèle PLANTADIS rappelle que ce document a été joint à la convocation.

Hors la présence de Monsieur le Président, elle présente le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2020 :

ANC 2020	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	217 468,24	189 504,39	73 106,08	73 931,04	290 574,32	263 435,43
Résultat de l'exercice	-27 963,85		824,96		-27 138,89	
Résultats reportés	53 292,70			2 385,12	53 292,70	2 385,12
Total	270 760,94	189 504,39	73 106,08	76 316,16	343 867,02	265 820,55
Résultat de clôture	81 256,55			3 210,08	78 046,47	

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 ainsi qu'au conseil d'exploitation de la régie réuni le 22 mars 2021 (faute de quorum le 18 mars 2021), qui ont émis un avis favorable.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

27c AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Michèle PLANTADIS présente les réalisations 2020 :

ANC 2020	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat de clôture	81 256,55			3 210,08	78 046,47	

Considérant le déficit de la section d'exploitation de 81 256,55 €,
 Considérant l'excédent de la section d'investissement de 3 210,08 €,
 Le déficit global de 2020 est donc de 78 046,47 €.

Considérant les restes à réaliser en investissement pour un montant de 32.000,00 € en dépenses et de 30.000,00 € en recettes, la section d'investissement a un besoin de financement direct de 2.000,00 €.

Conformément à l'instruction M49, il est proposé d'affecter les sommes suivantes et de les reprendre au budget primitif de 2021 comme suit :

- 3 210,08 € au compte 001 « excédent d'investissement ».
- 81.256,55 € au compte 002 « déficit d'exploitation ».

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 ainsi qu'au conseil d'exploitation de la régie réuni le 22 mars 2021 (faute de quorum le 18 mars 2021), qui ont émis un avis favorable.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

27d BUDGET PRIMITIF 2021

Madame Michèle PLANTADIS rappelle que ce document a été joint à la convocation. Le budget s'équilibre en section d'exploitation pour un montant de 321.156,55 € et en section d'investissement pour un montant de 55.210,08 € soit un budget total de 376.366,63 €. Ce budget reprend les restes à réaliser.

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 ainsi qu'au conseil d'exploitation de la régie réuni le 22 mars 2021 (faute de quorum le 18 mars 2021), qui ont émis un avis favorable.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

28. COMMUNE DE MORMOIRON

28a APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2020

Monsieur le Président indique que le compte de gestion du receveur fait apparaître des résultats conformes au compte administratif et qu'il est disponible pour consultation.

Cette question est adoptée à l'unanimité.

28b APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Michèle PLANTADIS indique que ce document a été joint à la convocation.

Hors la présence de Monsieur le Président, elle présente le tableau ci-dessous, synthétisant les opérations réalisées en 2020 :

ANC MORMOIRON 2020	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
Résultat de l'exercice	0,00		0,00		0,00	
Résultats reportés					0,00	0,00
Total	500,00	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
Résultat de clôture	0,00		0,00		0,00	

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

28c BUDGET PRIMITIF 2021

Madame Michèle PLANTADIS rappelle que ce document a été joint à la convocation.

Le budget s'équilibre en section d'exploitation pour un montant de 500,00 €. Il n'y a pas de section d'investissement, soit un budget total de 500,00 €.

Cette question a été présentée à la commission des finances réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le prochain comité aura lieu le 24 juin prochain. Le lieu reste à définir.

ANNEXES

Compte rendu de la commission des marchés
assainissement collectif du 27 janvier,

Compte rendu du bureau syndical du 11 mars

Compte rendu de la commission des finances du
18 mars



COMMISSION DES MARCHES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- o O o -

COMPTE RENDU

- o O o -

SEANCE DU 27 JANVIER 2021

Les membres de la commission des marchés (présents : MM. MICHEL Stéphane – COSTE Christian – BERHNARDT Joseph et JEAN CHRISTEL) ont émis un avis favorable pour les résultats relatifs aux dossiers suivants :

❖ **Marché de travaux pour la construction de la station d'épuration de la commune de Malemort du Comtat :**

Cinq plis ont été reçus dans les délais impartis et admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué au groupement d'entreprises SOGEA SUD/MEREU BTP/COLAS pour sa solution de base et pour un montant de 1 578 400 € HT.

❖ **Marché de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement des eaux usées et la réhabilitation du réseau d'eau potable - Les Vendrans - Commune de Bedoin :**

Cinq plis ont été reçus dans les délais impartis et trois ont été admis.

Au regard des critères établis, le marché a été attribué à la SAS DALL'AGNOLA pour un montant de 649 993,50 € HT.



COMMISSION DES FINANCES

Séance du 18 mars 2021

- Compte rendu -

Présents : MM. Michèle PLANTADIS, Michel TERRISSE, Alexandre ALLEGRE

Madame Michèle Plantadis remercie les membres pour leur présence et débute la séance par la présentation des documents du service eau potable, hors Gigondas. Le compte administratif pour l'année 2020, l'affectation des résultats de 2020 ainsi que le budget primitif pour l'exercice 2021 avec reprise des résultats de l'exercice 2020, les autorisations de programme/crédits de paiement 2021 sont étudiés en vue de leur présentation au prochain comité syndical. Les nouveaux projets d'investissement sont également examinés.

Madame Julia Brechet souligne que la part consacrée aux emprunts est exceptionnelle car le syndicat a réalisé un emprunt en 2020.

Monsieur Michel Terrisse demande si la tendance des subventions d'investissement est à la diminution. Madame Julia Brechet indique que c'est le cas, l'Appel à Projet Rebond « Eau Biodiversité Climat 2020-2021 » que l'Agence de l'Eau a lancé suite à la crise sanitaire va permettre exceptionnellement de bénéficier de subventions supplémentaires.

Monsieur Michel Terrisse demande si le Syndicat bénéficie du FCTVA. Il lui est répondu que le Syndicat en bénéficiera pour la dernière année en 2021. Depuis le 1^{er} avril 2019, le Syndicat a opté pour le régime d'imposition de la TVA au réel normal.

Le compte administratif 2020 de la régie de Gigondas est ensuite examiné. A partir de 2021, cette commune est intégrée au contrat d'affermage et donc au budget de l'eau potable.

La séance se poursuit par l'examen pour le service assainissement collectif, des mêmes documents que ceux évoqués en eau potable.

Monsieur Alexandre Allègre demande si l'excédent de fonctionnement est repris. Madame Michèle Plantadis indique que celui-ci est affecté en totalité en investissement.

Il s'interroge également sur la mise en place du budget pour la future station d'épuration de Crillon/Saint Pierre/Modène. Madame Julia Brechet lui indique que ce financement a bien été mis en place et figure dans les restes à réaliser.

Madame Michèle Plantadis aborde ensuite la présentation des documents budgétaires du service assainissement non collectif.

Au vu des résultats du compte administratif 2020, Monsieur Michel Terrisse, fait remarquer que ce service a des difficultés à être en équilibre.

Madame Julia Brechet indique que l'augmentation des tarifs en 2019 devait permettre de résorber petit à petit le déficit cumulé. Cependant, suite à la crise sanitaire, lors du premier confinement, aucun contrôle terrain n'a été effectué pendant 2 mois. Malgré la reprise des contrôles, les recettes correspondantes n'ont pu être récupérées. En cette période, le Syndicat a continué de rémunérer le personnel car la Régie n'est pas éligible au dispositif du chômage partiel, celle-ci n'ayant pas la personnalité morale.

Monsieur le Préfet a été sollicité afin que le budget du syndicat puisse verser une subvention exceptionnelle d'environ 28.000 euros à la Régie ANC. Une réponse est attendue ce jour. L'information sera communiquée par mail aux membres présents de la commission des finances.

Madame Michèle Plantadis termine par la présentation du compte administratif 2020 et du budget primitif 2021 du service assainissement non collectif de la commune de Mormoiron. Madame Julia Brechet rappelle que ce service étant actuellement géré en délégation de service public, les contrôles sont réalisés par le délégataire. L'année prochaine, il sera géré en Régie suite à la fin du contrat de délégation de service public. C'est donc la dernière année que Mormoiron a un budget propre.

Après qu'il ait été répondu à toutes les questions, la séance est clôturée.



BUREAU SYNDICAL

SEANCE DU 11 MARS 2021

- COMPTE RENDU -

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents : Michèle PLANTADIS -Max RASPAIL - Jean-François SENAC -Roland LAMOUREUX - Salvador TENZA - Stephane MICHEL - Thierry ROUX

Absent excusé : André AIELLO

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Il débute la réunion par l'examen de l'ordre du jour du comité syndical du 25 mars 2021 et notamment les aspects budgétaires et les opérations qui vont être présentés.

Il est également précisé qu'afin de finaliser le budget du service assainissement non collectif, une réponse du Sous-Préfet est attendu sur la possibilité de tenir compte de la situation exceptionnelle rencontrée en 2020.

Pour faire suite aux échanges précédents, Madame BRECHET revient sur l'étude de faisabilité pour le projet territorial de méthanisation. Elle fait la synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de lancement, et informe les élus du déroulé des phases d'information aux élus. Diverses questions sont posées à ce sujet, et plus largement sur le projet.

Des informations sont ensuite données concernant le prochain comité de pilotage du service assainissement collectif et le planning des travaux de réaménagement des bureaux.

Madame BRECHET et Monsieur TENZA font part enfin des échanges engagés avec certaines caves de Châteauneuf du Pape concernant leurs rejets, et de la démarche qui est proposée pour traiter la problématique de dépassement de la capacité nominale de la station en période de vendanges.

La séance est levée à 18H15.